

Le Conseil Municipal s'est réuni le jeudi 29 avril 2010 sous la présidence de M. Jean-Pierre DUPUIS, Maire.

Présents : Mme COLET, M. DINE, GOBE, Mmes GOUIN, LEBANSAIS, LORIN, MOREL, NOURY, RENAULT Etienne, RENAULT Yves, RIGOLAND, RONCERAY, ROUSSEL.

Absents excusés : Mme LEFEUVRE

### **1°) Raccordement réseau pluvial**

M. le Maire expose aux membres du conseil municipal que des eaux assimilables à des eaux de pluie sont actuellement déversées dans le réseau d'eau usées, perturbant le fonctionnement de la station d'épuration. Il indique que le propriétaire de l'installation sollicite une extension du réseau eaux pluviales jusqu'en limite de sa propriété, travaux estimés à 2 990€ TTC environ.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, considérant que l'installateur a manqué à son devoir de conseil vis-à-vis du propriétaire, décide, par 13 voix pour et une contre, de ne prendre en charge qu'1/3 des travaux, laissant 1/3 à la charge du propriétaire, et 1/3 à celle de l'installateur.

Le conseil municipal décide que, pour toute demande de raccordement au réseau eaux usées ou eaux pluviales, la participation communale s'élèvera à 50% du montant TTC des travaux d'extension de réseau, et sera limitée à 1500€.

### **2°) Tarifs communaux**

Monsieur le Maire propose d'actualiser les tarifs de locations des salles. Le conseil municipal décide d'appliquer les tarifs suivants en augmentation d'environ 2 % par rapport à 2009 :

#### **a) Pour la Salle Polyvalente :**

	Location	Cuisine	Nettoyage salle cuisine sanitaires
Particuliers et Associations de Landivy	140 €	71 €	270 €
Particuliers et Associations hors commune	204 €	99€	270 €
Commerçant	248 €	107 €	270 €

+ Electricité selon relevé de compteur

+ Nécessaire produits et matériel de nettoyage : 9,20 €

+ Vaisselle : 0,05 € pièce

Le nettoyage salle cuisine et sanitaires sera réduit de 50 % si la salle est rendue assez propre et de 100 % si elle est impeccable.

La salle sera mise gratuitement à disposition des associations de Landivy une fois par an.

Pour les particuliers qui souhaitent la moitié de la salle, le tarif sera celui de la grande salle de la Pérelle.

#### **b) Pour la Salle de la Pérelle :**

	Petite Salle	Grande Salle	Cuisine
Particuliers et Associations de Landivy	28 €	73 €	2,50 €
Particuliers et Associations du Canton	38 €	82 €	2,50 €
Particuliers et Associations hors Canton	46 €	101 €	37 €
Commerçant	55 €	130 €	55 €

+ Electricité suivant relevé de compteur

+ Vaisselle : 0,05 € pièce

Un nettoyage sera facturé au prix de 198 €, réduit de 50 % si la salle est rendue assez propre et de 100 % si la salle est impeccable.

Les associations de Landivy bénéficient de la gratuité pour la tenue d'assemblée générale ou de réunions de leurs membres.

**c) Concessions cimetière :**

Concessions temporaires (15 ans)	35 €
Concessions trentenaires (30 ans)	63 €
Concessions cinquantenaires (50 ans)	74 €
Jardin du souvenir	86 €
Cavernes (ajouter prix de concession de 15, 30 ou 50 ans)	239 €
Colombarium (ajouter prix concession de 15, 30 ou 50 ans)	1 078 €

**d) Pont bascule :**

Pesage 0-10 tonnes	1,80 €
Pesage 10 à 20 tonnes	2,60 €
Pesage 20 à 30 tonnes	3,50 €
Pesage > 30 tonnes	4,30 €

Monsieur le Maire rappelle que la CAM bénéficie d'une ristourne de 30 % sur ce tarif et les usagers fréquents, s'engageant sur un volume de pesage de 46 €/mois, d'une ristourne de 20 %

**e) Prestations diverses :**

Photocopie noir et blanc	0,20 €
Photocopie couleur	0,50 €
Carte magnétique membre ASCL ou Amicale Laïque	5,10 €
Carte magnétique : particuliers	13,80 €
Garderie matin	0,80 €
Garderie après-midi	0,80 €
Podium	172 €
Table	0,87 €
Chaises	0,15 €
Tables rondes 8 places	1,75 €

M. le Maire rappelle au conseil municipal que les tarifs de l'accueil périscolaire du mercredi sont fixés par la communauté de communes.

**3°) Mise en vente des locaux de la Poste**

M. le Maire indique au conseil qu'il a reçu une offre d'acquisition des anciens locaux de la poste. D'une surface de 156 m<sup>2</sup>, bâti sur un terrain de 143 m<sup>2</sup>, ce bien est proposé à 85 000€.

Après discussion, le conseil municipal décide de ne pas donner de suite à cette proposition.

**4°) Remplacement du véhicule Express**

Le contrôle technique du véhicule Express, a révélé la nécessité de remplacer un pneu et un rétroviseur extérieur.

M le Maire attire l'attention du conseil sur la vétusté de ce véhicule, et son risque important de panne. Il indique que la recherche d'un véhicule d'occasion, pour laquelle le conseil l'a missionné lors d'une précédente réunion, s'est avérée difficile, les véhicules essence étant rares sur le marché. Ainsi, il a reçu une proposition pour un véhicule Kangoo d'occasion (année 2004, 92 000km) à 6 500€, alors qu'un véhicule neuf vaut 7 688€ HT (moins reprise du véhicule occasion 700€).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de faire l'acquisition d'un véhicule neuf, de type KANGOO, pour 7 688€ HT, avec porte coulissante et attelage en sus.

### **5°) Réserve de 4 parcelles à la Lortière**

M. le Maire indique au conseil municipal qu'il a été saisi d'une demande d'acquisition de quatre parcelles au lotissement de la Lortière destinées à une résidence secondaire et à trois logements locatifs.

Il sollicite le conseil municipal sur l'opportunité d'édifier des logements locatifs, risquant de déséquilibrer le marché local. A l'unanimité, le conseil accepte la vente de ces quatre parcelles.

### **Informations :**

\* En début de réunion, Mme Roselyne DODARD, agent intercommunal en service à la médiathèque, a rendu compte du fonctionnement de la médiathèque durant l'année 2009.

\* M. le Maire informe le conseil municipal de la notification officielle de la suppression d'une classe à l'école maternelle à la rentrée scolaire 2010/2011. Le conseil municipal déplore cette fermeture, qui méconnaît les spécificités du monde rural.

\* Yves Renault informe le conseil des travaux de voirie programmés par la CCBM sur le territoire communal :

- Curage des fossés au Bois de Chanvre, à la Gilleraie, à la Grange-Lévraudière, au Bois-Batard
- Réfection des enduits au Bois de Chanvre, à la Tréguillière, au Petit Marcilly et au Manoir.

J-P DUPUIS